



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 15342

Texte de la question

Lors de sa venue à Wallis-et-Futuna les 6, 7 et 8 mai 1998, M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer a reconnu le retard enregistré en matière d'habitat social : sur les vingt-cinq millions de francs français initialement prévus dans la convention de développement 1995-2000, seuls huit millions de francs français ont pu être délégués, jusqu'à présent. Il s'est en conséquence engagé à combler ce retard au plus vite en relançant la politique d'habitat social qui correspond à un réel besoin sur le territoire. Aussi, M. Victor Brial souhaiterait qu'il lui communique le calendrier des prochaines délégations de crédits « habitat social » pour Wallis-et-Futuna, étant entendu que l'effort devra être constant et soutenu.

Texte de la réponse

La convention de développement signée avec le territoire en février 1995 prévoit une contribution de l'Etat de 25 MF en faveur de l'habitat social, imputée à hauteur de 12,5 MF sur le FIDES et 12,5 MF sur le budget du ministère de l'équipement, des transports et du logement. Cette enveloppe est consacrée à la réalisation de logements neufs (120 par an) et l'amélioration de logements existants (environ 120 par an). A ce jour, 9,75 MF ont été affectés par le territoire aux opérations de logement social, soit 8,75 MF sur les crédits transférés par le ministère de l'équipement, des transports et du logement et 1 MF sur les 38,5 MF du FIDES délégués au titre des tranches annuelles 95 à 98 de la convention. Pour 1999, il sera proposé au comité restreint du FIDES de déléguer 10,125 MF. Cette somme inclut 1,875 MF transféré du ministère de l'équipement, des transports et du logement pour le logement social. Le territoire pourra, s'il le souhaite, accentuer son effort dans ce domaine, comme il l'a fait antérieurement pour une opération d'infrastructure jugée prioritaire, en accordant un financement significatif sur les crédits de la tranche annuelle du FIDES.

Données clés

Auteur : [M. Victor Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15342

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3116

Réponse publiée le : 20 juillet 1998, page 4028